

L'an deux mille vingt-six, le 5 février, à 18 h 30, Le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Haras, légalement convoqué, s'est réuni à la salle pédagogique du Musée Méheut, sous la présidence de Fabien VITEL, Président du Syndicat Mixte du Haras

Date de l'envoi de la convocation : 16 janvier 2026

Etaients présents :

Pour la Région Bretagne : Stéphane DE SALLIER DUPIN, Gaëlle NIQUE

Pour Le Conseil Départemental des Côtes d'Armor : Robert RAULT, Didier YON,

Pour Lamballe Terre et Mer : Thierry ANDRIEUX, Jean-Luc GOUYETTE

Pour la Ville de Lamballe Armor : Fabien VITEL, THIERRY GAUVRIT, *David BURLLOT*

Absents

Région Bretagne : YON BERTHELOT Adeline

Conseil Départemental des Cotes d'Armor : Loïc ROCOUET

Lamballe Terre et Mer : Pierre LESNARD

Ville de Lamballe Armor : Jean-Luc GUYMARD

DELIBERATION N° 2026-001

Membres en exercice : 12 – Présents : 8 – Absents : 4 – Pouvoirs : 0

Vu :

- le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-15
- l'organisation interne du Syndicat Mixte
- l'absence, dans la structure du Syndicat Mixte, d'un poste de secrétaire de séance

Considérant :

- que le Syndicat Mixte du Haras ne dispose pas de secrétaire de séance au sein de son organisation,
- qu'en conséquence, la direction du Syndicat Mixte a assuré la rédaction du procès-verbal de la séance du Comité Syndical du 22 novembre 2025
- que le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le rédacteur (à défaut de la secrétaire de séance, la direction), est arrêté au commencement de la séance suivante.
- que le procès-verbal contient toutes les menions exigées par la réglementation à savoir :
 - la date et l'heure de la séance
 - les noms du Président, des membres de l'assemblée délibérante présents ou représentés
 - le quorum, l'ordre du jour, les délibérations adoptées et les rapports correspondants
 - le résultat des scrutins précisant, s'il s'agit de scrutins publics, le nom des votants et le sens de leur vote
 - ainsi que la teneur des échanges de la séance.
- Que le procès-verbal, arrêté en début de séance est signé par le Président et à défaut de secrétaire, par le rédacteur désigné, la direction
- Que dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il a été arrêté, le procès-verbal est rendu public, de manière permanente et gratuite, sur le site internet du Syndicat Mixte du Haras.
- Un exemplaire papier est également mis à la disposition du public.
- Qu'un exemplaire original, sur papier ou support numérique, est conservé dans des conditions assurant sa pérennité.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-15.

Après en avoir délibéré :

Le Comité Syndical :

- **ARRETE** le procès-verbal du Comité Syndical du Haras du 22 novembre, annexé à la présente délibération
- **PRECISE** que, le Syndicat Mixte ne disposant pas de secrétaire de séance, la direction a assuré la rédaction du procès-verbal
- **AUTORISE** le Président, ou son représentant habilité, à signer ledit procès-verbal et à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération

VOTE : POUR : 8 – ABSTENTION : 0 – CONTRE : 0

Fait et délibéré à LAMBALLE le 5 février 2026
Pour copie conforme à l'original
Certifié transmise en Préfecture

Le Président
Fabien VITEL



Le rédacteur du procès-verbal
La Direction – Frédérique BILLON

Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 022-200003887-20260205-2026001-DE

PROCES-VERBAL
COMITE SYNDICAL DU 5 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le 5 février, à 18 h 30, Le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Haras, légalement convoqué, s'est réuni à la salle pédagogique du Musée Méheut, sous la présidence de Fabien VITEL, Président du Syndicat Mixte du Haras

Date de l'envoi de la convocation : 16 janvier 2026

Etaient présents :

Pour la Région Bretagne : Stéphane DE SALLIER DUPIN, Gaëlle NIQUE

Pour Le Conseil Départemental des Côtes d'Armor : Robert RAULT, Didier YON,

Pour Lamballe Terre et Mer : Thierry ANDRIEUX, Jean-Luc GOUYETTE

Pour la Ville de Lamballe Armor : Fabien VITEL, THIERRY GAUVRIT, *David BURLOT*

Absents

Région Bretagne : YON BERTHELOT Adeline

Conseil Départemental des Cotes d'Armor : Loïc ROCOUET

Lamballe Terre et Mer : Pierre LESNARD

Ville de Lamballe Armor : Jean-Luc GUYMARD

Membres en exercice : 12 – Présents : 8 – Absents : 4 – Pouvoirs : 0

ORDRE DU JOUR

- 1 – Procès-verbal du 22 novembre 2025
- 2 – Bilan de du Marché de Noël 2025
- 3 – Mise à jour des tarifs 2026
- 4 – Débat d'Orientation Budgétaire 2026
- 5 – Délibération recherche de partenaires
- 6 – Délibération évolution des statuts Syndicat Mixte Haras
- 7 – Affaires diverses

Fabien VITEL demande l'autorisation à l'assemblée d'enregistrer l'audio la séance.

Fabien VITEL annonce l'ordre du jour du prochain CS le 4 mars 2026

- Vote du Budget Primitif
- Délibération informative sur l'évolution des statuts et leurs mises en œuvre suite au rapport de la CRC.

Les prochaines échéances : Elections municipales courant mars puis changement des membres de Lamballe Terre et Mer – LTM seront les derniers.

Dans les deux mois qui suivent, nous devons procéder à des élections afin d'élire les vice-présidents, définir leur rang et élire un nouveau président.

Fin juin : vote du CA, affectation du résultat et BS

1 - DELIBERATION N°2026-001
APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 22 NOVEMBRE 2025

Lecture du projet de délibération par Fabien VITEL –

A été fait un retour relatif à une erreur d'identification de personne : il était indiqué en présents Nathalie Travers le Roux au lieu de Nathalie Bouzid. Correction faite

Teneur des discussions : la délibération n'a donné lieu à aucun débat.

Vote à l'unanimité

2 - BILAN MARCHÉ DE NOEL

Présentation à l'assemblée par Fabien VITEL du bilan du marché de Noël.

Il indique qu'il reviendra, au moment du DOB, sur le sujet du marché de Noël. Il souligne qu'il s'agira cette année de la 20ème édition.

Que la fréquentation est en hausse, qui témoigne l'intérêt croissant des visiteurs pour ce marché de Noël. C'est un événement qu'il faut continuer à développer, voire à augmenter le nombre de stands pour répondre à la demande des artisans.

Évènement qui véhicule une bonne image pour le haras et qui dégage des ressources de revenus pour le Syndicat Mixte et qu'il est important de le maintenir.

Fabien indique que des autocaristes sont venus au marché de Noël ; Il évoque le fait qu'un produit avec le musée pourrait être proposé : matin musée, déjeuner dans un restaurant et après midi marché de Noël.

Fabien indique que le Musée MMM était aussi ouvert lors des 2 week ends du marché de Noël.

3 – DELIBERATION N°2026-002 MISE A JOUR DES TARIFS 2026

Membres en exercice : 12 – Présents : - Absents : - Pouvoir

Fabien VITEL indique qu'il s'agit d'une demande de la CRC de mettre à jour nos tarifs concernant les résidences équestre. Il est donc proposé un tarif au mois.

Il souligne qu'au-delà des recettes générées par la location de boxes, les résidents font vivre le haras – ce que ne voit pas forcément la CRC-

Teneur des discussions : la délibération n'a donné lieu à aucun débat.

Vote à l'unanimité

4 - DELIBERATION N°2026-003 DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

Fabien VITEL souligne que le Syndicat Mixte a eu le retour d'une étude financière réalisée par le cabinet Rydge (Anciennement CAPMG), une étude portée financièrement par Lamballe Terre et Mer et dont un retour a été fait mercredi 4 fév.

Il indique qu'on va pouvoir rajouter des compléments sur notre budget mais que, globalement, ce qui a été présenté par le cabinet et ce qui a été présenté ces dernières années et ce qui va être présenté dans le DOB ce jour, c'est grosso modo la même analyse. Il n'y a pas d'anomalie ou de différence flagrante.

C'est intéressant d'avoir eu cet œil extérieur. Le cabinet a vu également notre DOB sur lequel il n'y a pas eu de remarque particulière.

Cette analyse sera envoyée à l'ensemble des structures dans le sens de rassurer et l'on va pouvoir se reposer sur cette analyse financière pour les futurs travaux d'évolution des statuts.

DOB : Présentation par Fabien VITEL

Teneur des discussions :

Thierry ANDRIEUX précise et demande qu'il soit ajouté au document page7, le fait que Lamballe Terre et Mer versera en complément de la participation de 125 000 € votée, la somme de 20 000 € afin de rester sur l'enveloppe de 145 000 €.

Il est demandé à Thierry ANDRIEUX quel cabinet d'étude est retenu pour l'étude. Celui-ci indique que la procédure de marché public est en cours et ne peut donc communiquer le nom. Il rappelle que 50 % de cette étude est financée par l'état « Petites villes de demain », le reste étant à la charge de Lamballe Terre et Mer - Budget total de cette étude : 85000 €.

Volet personnel : Fabien souligne que nous sommes dans la limite du développement commercial. En cas d'arrêt, cela peut être compliqué car on est sur des postes aux compétences spécifiques (médiatrice, soigneuse...) : une visite guidée s'est toujours mieux avec une personne qui a un historique.

Convention Tri partite SM / MM / SPL.

Evolution du personnel accueil : un gros travail est en cours, tant pour le Haras que pour le MM, sur la diminution du coût du personnel d'accueil afin qu'il soit le plus adapté à la demande.

Frédérique BILLON indique que les 3 directrices vont se revoir afin de refaire un point sur les heures d'ouvertures et les besoins de chaque structure, MM et Haras, en matière d'accueil physique.

Elle souligne que la SPL a des plages horaires importantes, des labels à respecter. Avant par exemple pour une visite guidée Haras qui démarrait à 11h et finissait à 12h30, nous avons besoin d'une personne accueil ½ heure avant et ½ après la visite dans les faits ; or aujourd'hui c'est une matinée qui est facturée.

Elle indique avoir fait un travail d'analyse sur les heures réelles nécessaires pour accueillir le public pour les animations Syndicat Mixte.

Elle rappelle que le SM a beaucoup développé la réservation en ligne ; c'est du temps non passé à l'accueil, et un désengorgement de l'accueil. Les clés de répartition sont donc à revoir car le Haras comme le musée sont pénalisés. La difficulté aussi pour la SPL est qu'elle travaille pour nous, Syndicat Mixte et Musée, mais est là aussi pour représenter l'ensemble du territoire ; il y a peut-être eu confusion à un moment donné sur la clé de répartition, qu'il va falloir affiner, travail qui est en cours avec la DGS de LTM. F. BILLON indique que tout le monde a pris conscience des difficultés et de l'opacité.

Elle indique aussi vouloir travailler sur le désengagement de certaines prestations ; Ex : les balades poneys qui pourraient être prises en charge directement par les centres équestres eux-mêmes. Donc moins d'accueil mutualisé nécessaire. Le SM va continuer à travailler sur les réservations en ligne afin que l'accueil mutualisé soit moins sollicité.

Frédérique BILLON remarque que les réservation SM par internet sont plus enclins que celles du musée

Thierry ANDRIEUX, intervient en indiquant qu'au départ c'était une convention estimative. Sur les charges il n'y avait pas de recul, d'où des incertitudes : est-ce bon ou pas bon ? On voit aujourd'hui que la charge de l'accueil va au détriment du MM et SMHN et au bénéfice de la SPL. Charge très allégée pour l'office de tourisme, plus allégée que les structures comme Erquy, Jugon, Moncontour. On voit bien qu'il faut revoir cette clé de répartition 2022 qui n'est pas bonne aujourd'hui. Et pour diminuer les charges.

Et pour le Musée, on a une problématique : aujourd'hui pour la refacturation du personnel de la SPL au Gip MM, on « reprend » 20% de TVA, que nous ne récupérons pas. On a cette complexité qu'il faut arriver à supprimer. Cette charge supplémentaire n'est pas normale.

Thierry Andrieux indique qu'un agent a basculé en février de cette année à 80 % musée et 20% à la SPL et souligne que SPL recrutait du personnel SPL sans l'accord des directions. D'où une nécessité d'une gouvernance pour arbitrer l'accueil, les charges du personnel de l'accueil mutualisé.

Frédérique BILLON intervient en ajoutant et « En fonction des budgets plausibles pour les 2 structures MM et SM qui sont les 2 gros producteurs d'activités du territoire.

Convention du parc équestre :

Thierry Andrieux : demande la date de la convention

Frédérique BILLON précise qu'elle date de 2006.

Solène Domain rajoute : à la création du SM

Allée « grand public » du Haras :

Fabien VITEL : l'étude d'opportunité pourra peut-être redéfinir ces espaces partagés qui sont par le SM et LTM financés.

Thierry ANDRIEUX évoque la condition de transfert pour sécuriser les choses.

Frédérique BILLON indique que le SM n'a pas retenu cette condition de transfert de propriété à LTM ; aucune participation ne sera donc demandée par le SM pour l'entretien de l'allée.

Concours d'Élevage Jeunes Chevaux :

Fabien VITEL indique la reprise des concours d'élevage Jeunes Chevaux en 2025 afin d'éviter leurs disparitions, via une la création de l'association du Haras. Car l'association Sté de concours ne voulait plus s'en occuper en raison du manque de bénévoles en semaine.

Mais la bonne nouvelle, c'est qu'il il y a eu un re dynamisme au niveau de la Sté de concours pour leurs reprises en 2026. C'est très bien, on va garder ces concours d'élevage sur notre site et on ne peut que s'en féliciter. Du point de vue de l'association du Haras de Lamballe, on va la clôturer et il va être fait un don à la Sté de concours de l'argent restant pour l'achat de matériel équestre, qui pourra être utilisé par le SMHN.

Et l'étude d'opportunité emmènera aussi à savoir comment on se dirige sur l'activité équestre.

Orientations 2026 :

THIERRY ANDRIEUX demande qu'un changement soit apporté Ajout au document page 7 afin de compléter avec la subvention complémentaire apportée par Lamballe Terre et Mer soit + 20 000 € afin de compléter sa participation de 125 000 € et d'être toujours sur une participation de 145 000 €.

La modification sera également apportée avec la subvention complémentaire de la Ville de Lamballe Armor de 27 500 €.

- Ville de Lamballe Armor : 27 500 €
(Subvention à hauteur de 20 000 € en soutien aux animations contribuant à l'attractivité locale et territoriale & une subvention propre au marché de Noël de 7 500 € « Soutien à l'organisation technique »)
- Lamballe Terre et Mer : 20 000 €
(Subvention en soutien aux événements sportifs équestres)

Volet Grand public

Visites guidées et animations p17

Frédérique BILLON souligne que le nombre de départs en VG est réduit afin d'augmenter le taux de remplissage.

Fabien VITEL : l'objectif de valorisation de la jument Elisah, permettra de proposer de nouveaux produits (pas de prestataire sollicité). C'est plutôt intéressant et en plus on fait monter en compétence 2 salariés en formation attelage.

Equi-mômes p 18

Frédérique BILLON intervient et indique que nous allons ouvrir Equi Môme à des maisons de retraites, MAM, pour compléter la jauge au niveau du parterre : environ 100 places. Avec un démarchage prévu.

JDH :

Frédérique BILLON indique qu'un démarchage est à faire également afin de remplir le 1^{er} JDH (Maison de retraite / Centre de loisirs...)

Marché de Noël : p 20

Fabien VITEL souligne que pour nos gros évènements (MDN) nous allons chercher des bénévoles.

Espace équestre :

Forte progression - Un vrai potentiel de développement

INVESTISSEMENT : Continuité de cette logique de baisse de charges de fonctionnement.

Questions :

Didier YON souligne que le document est bien complet.

Fabien VITEL : on essaye d'être le plus précis.

David Burlot souligne qu'il est demandé « plus » mais avec « moins ». Cela va se passer comment ? Il faut continuer à développer les activités.

Fabien VITEL : dans l'étude d'opportunité, il faudra se pencher sur comment on revoit le démarchage sur une proposition globale du site. Une personne qui vend l'ensemble du site, qui peut proposer des packages. C'est quelque chose qui peut être intéressant. On le voit bien, quand il y a des autocaristes, il y a un mixte entre 1 matinée au Musée et 1 après midi au Haras .

Frédérique BILLON : idéalement il faudrait 1 personne pour le montage de package avec le musée, travailler avec un restaurateur, haras. Cela peut être aussi sur 2/ 3 jours pour les autocaristes. Mais il faut un commercial pour construire l'offre.

Elle attire l'attention sur la bonne volonté de l'équipe mais attention à la fragilité. Elle mentionne sur les personnes de terrain qui sont invisibles et qui font pourtant un travail remarquable.

Thierry GAUVRIT : on sait qu'il y a de l'activité toute l'année, on sait comment s'est géré . Ce travail mériterait qu'il soit rendu plus public que cela.

Fabien VITEL : on le fait un peu plus sur les réseaux mais il faut effectivement que l'on communique sur tout ce qui est fait sur le site.

Fabien VITEL : dans un futur statut, est ce que l'on aurait, comme pour le musée avec les amis du MMM, une association qui pourrait nous apporter des bénévoles pour l'entretien du site, pour des évènements . Cela pourrait être intéressant car les gens sont attachés au haras.

Thierry GAUVRIT : sur le packaging complet, j'y crois complètement avec les 3 structures : une offre MM, une offre Haras. C'est déjà le cas pour des groupes. Et cela rejoint la réflexion sur la signalétique que l'on a déjà eu il y a 2 ans. Est-ce qu'il y a un intérêt à mettre tout autour de la ville des réglottes « Par ici le Haras « « Par ici le musée « «Par ici l'office «. L'idée était de peut-être communiquer sur une identité Haras et après au sein du haras, indiquer les différentes offres.

Frédérique BILLON : je pensais plutôt une identité site, c'est-à-dire un Pôle d'activités Economique Culturel Touristique Equestre » et non pas des entrées individualisées MM/Haras /SPL. Cette problématique avait déjà été évoquée à l'époque.

Fabien VITEL : pour un tourisme, ce n'est pas extinctif. Pour trouver l'office de tourisme, il faut entrer dans le haras !

Thierry GAUVRIT indique que l'étude va apporter des réponses.

Fabien VITEL soumet au vote le DOB

Vote à l'unanimité

5 - DELIBERATION N°2026-004 RECHERCHE DE PARTENAIRES

Teneur des discussions :

Mise de panneaux publicitaires - visibilité annuelle au niveau du parc équestre/carrière d'honneur – montant de 4 500 € sur deux ans – Déjà 2 partenaires : INK /Noyal & Rouault TP (Pléné)

Frédérique BILLON compte sur des apporteurs d'affaires.

Fabien Vitel informe que le CS sera tenu des avancées de ces partenariats

Mme Nique : il faut une réactivité lorsque l'on travaille avec des entreprises privées

Fabien VITEL souligne que chaque collectivité à son panneau au parc équestre

Vote à l'unanimité

6 - DELIBERATION N°2026-005 EVOLUTION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE

Teneur des discussions :

Ajout de cette délibération non prévue à l'ordre du jour initial communiqué

Lecture de la délibération par Fabien VITEL.

L'idée est de garder le SM mais avec deux collectivités, c'est-à-dire que l'on acterait la sortie du département et de la région, avec une convention avec ses deux structures, et le SM serait porté par LTM et Lamballe Armor. Il y a tout ce travail de la sortie du département et de la région, ce protocole de sortie et la convention qui suit ensuite pour l'accompagnement. L'idée est de garder ce statut pendant 2/3 ans, le temps de l'étude d'opportunité et des décisions qui en découleront.

Didier YON intervient et dit qu'il va se répéter : vous connaissez la situation du département ; nous avons mandat pour quitter, non pas à moyen terme mais à court terme le SM. Nous n'avons pas d'échéance électorale en 2026 et la position du département va rester la même . On va sortir du SM tout en écartant pas une aide au SM à travers d'autres moyens. C'est ce qui est dit dans cette délibération.

Fabien VITEL : Il va y avoir un travail de sortie, un protocole de sortie et de convention ensuite qui sera négociée de façon globale, que ce soit avec le Département et la Région

Robert RAULT : demande de que veut dire « organisation transitoire ». A quel moment on va définir le planning ?

Fabien VITEL : le planning est assez clair : Travail des services de LTM et du Département sur ce protocole - Sur le CS de juin : présentation de ce protocole avec échanges. Et on actera cela sur le CS d'automne.

David BURLOT souligne qu'il ne comprend pas la finalité de cette délibération (pas de date, de délai).

Fabien VITEL indique que c'est pour attester de la 1^{ère} réunion à la CRC, que le SM a engagé des démarches. Ça fait 1 an que le rapport de la CR est sorti, il va falloir que l'on fasse un retour .

David BURLOT : le court terme : ça veut dire quoi ?

Didier YON : c'est hier. Le département n'a pas voté la dernière participation parce que l'on n'avait pas mandat pour aller jusqu'au 125 000 € ; On est mandaté par le département et on respecte les décisions des mandats qui nous sont confiés.

Fabien VITEL parle de Eric VANTAL qui a l'habitude de rédiger ces protocoles.

Thierry GAUVRIT parle du Protocole de sortie du musée fixé à 2027

Vote à l'unanimité

7-AFFAIRES DIVERSES

Frédérique BILLON présente son document dont la volonté est de faire part du travail de l'ombre des salariés sur l'entretien du site.

Elle évoque également le volet Inclusion & Engagements du SM

Didier YON : par rapport aux formations, on a souvent des appels de Mr Rouiller qui propose un BTS équin à la Ville Davy.

Fin de séance à 20 h 30

Envoyé en préfecture le 06/03/2026

Reçu en préfecture le 11/03/2026

Publié le

ID : 022-200003887-20260205-2026001-DE